



BULLETIN D'ADHESION ECOLE DU SPORT Saison : 2023-2024

CIVILITE NOM PRENOM

ADRESSE

NE(E) LE..... TEL.....

S'il s'agit d'une personne mineure : Représenté.e par NOM..... PRENOM.....

ADRESSE MAIL

| | |
|---|------|
| <input type="checkbox"/> Simple ADHESION annuelle à l'Amicale Laïque de Basse Goulaine | 26 € |
| <input type="checkbox"/> COTISATION annuelle pour l'activité (l'adhésion annuelle à l'Amicale est comprise)..... | 99 € |

Joindre un chèque libellé à l'ordre de **l'Amicale Laïque de Basse-Goulaine**

❖ Etes vous aussi inscrit.e à une autre section de l'amicale ? oui – non
Si oui laquelle
Dans ce cas l'adhésion annuelle à l'Amicale (26€) est à déduire de la cotisation dès la seconde activité

Il vous sera remis au mois d'octobre une licence pour votre année que vous devrez détenir pendant les cours

Informations générales

- ✓ En adhérant à l'Amicale Laïque de Basse-Goulaine, je m'engage à respecter ses statuts et son règlement intérieur, mis à ma disposition au siège et sur le site internet de l'Amicale
- ✓ Je suis informé.e bénéficié de l'assurance collective multirisques dans le cadre de mes activités au sein de l'association.
- ✓ ☞ J'ai bien noté que l'adhésion et la cotisation sont annuelles et **restent acquises dans tous les cas**

☞ **Je n'autorise pas** l'Amicale Laïque de Basse Goulaine à utiliser mon image ou celle du mineur représenté pour promouvoir ses activités : sur le blog/le site de l'association, sur des CD roms ou DVD (vidéos), sur la page Facebook de l'association, sur des journaux, prospectus, flyers ayant pour but de promouvoir l'association

☞ **Je n'autorise pas** la Fédération des Amicales laïques 44 à utiliser mon adresse mail pour me transmettre des informations sur ses activités et ses actualités.

Je demande une attestation pour CE et/ou Mutuelle

Je souhaite être contacté.e **pour aider au fonctionnement** :

de la section, du conseil d'administration, aux manifestations.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, l'Amicale Laïque respecte le Règlement Général de Protection des Données du 25 mai 2018 sur la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association.

Fait à Basse Goulaine, le.....
(Signature de l'adhérent)



ECOLE DU SPORT

LIEUX ET HORAIRES DE L'ACTIVITE (sous réserve de l'accord de la municipalité)

| Age de l'enfant | Jours | Horaire | Lieu | Numéroter le cours retenu | Nom de l'éducatrice ou de l'éducateur sportif |
|------------------|----------|-------------|-------------------------------------|---------------------------|---|
| GS/CP/CE1 | Mardi | 17H00-18H00 | Henri Michel Grande Salle | | Leslie FLEURY |
| CP/CE1 | Mercredi | 16H00-17H00 | La Herdrie Grande Salle | | Bertrand DENIAUD |
| GS | Mercredi | 17H00-18H00 | | | |

DOCUMENTS MEDICAUX

- ✓ Pour toute inscription et renouvellement, vous devez attester que vous avez répondu par la négative à l'ensemble des questions du formulaire de santé. Dans ce cas, vous nous remettez une attestation-réponse dûment signée. Dans le cas contraire, un certificat médical est obligatoire.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- ✓ Assurance signée
- ✓ Enveloppe **timbrée** avec nom et adresse pour vous transmettre votre licence

MODALITES DE REGLEMENT

- ❖ Paiement : 1 chèque de 99 € ou 2 chèques de 50€ et 49€

REGLES DE LA SECTION

La saison s'étend d'octobre à juin pour une trentaine de séances environ, sauf pendant les vacances scolaires. La présence des enfants aux séances doit être régulière pour suivre au mieux l'évolution du cycle d'activités et leur permettre de s'épanouir. L'attitude de l'enfant doit être correcte, respectueuse des règles de politesse et non agitée pour ne pas perturber la séance. Les horaires des séances doivent être respectés tant pour l'arrivée que pour le départ des enfants.

La personne venant conduire l'enfant aux activités ne doit laisser celui-ci qu'après s'être assurée de la présence effective de l'éducateur. Dès que la séance est terminée, l'Amicale laïque décline toute responsabilité en cas d'incident causé par ou à votre enfant, notamment en cas de retard des parents ou de la personne désignée par ceux-ci.

En cas d'accident pendant la séance, l'enfant sera conduit au Service des Urgences du C.H.U. de NANTES, sauf indication contraire de votre part.